

Mise en œuvre de la compétence GEMAPI par le SYMBHI

EP-SCOT

Grenoble, 11 avril 2019

Luc Belleville, SYMBHI

Plan

1. L'initiative Gemapi du Département de l'Isère
2. Le SYMBHI et son évolution « GEMAPI »
3. Organisation, missions et financements
4. Les Projets
 - Les grands projets (PAPI)
 - Les projets sur les affluents ou locaux
 - Les systèmes d'endiguement

GEMAPI : ACTION VOLONTARISTE DU DÉPARTEMENT

- **Compétence à l'échelon des EPCI à FP non adaptée à la gestion de l'eau par bassins versants**
- **Besoin d'appui aux EPCI à FP pour exercer cette compétence : appui financier et appui en ingénierie**
- **Besoin de financement pour réaliser les projets en compléments des moyens financiers des EPCI à FP et de la taxe GEMAPI**

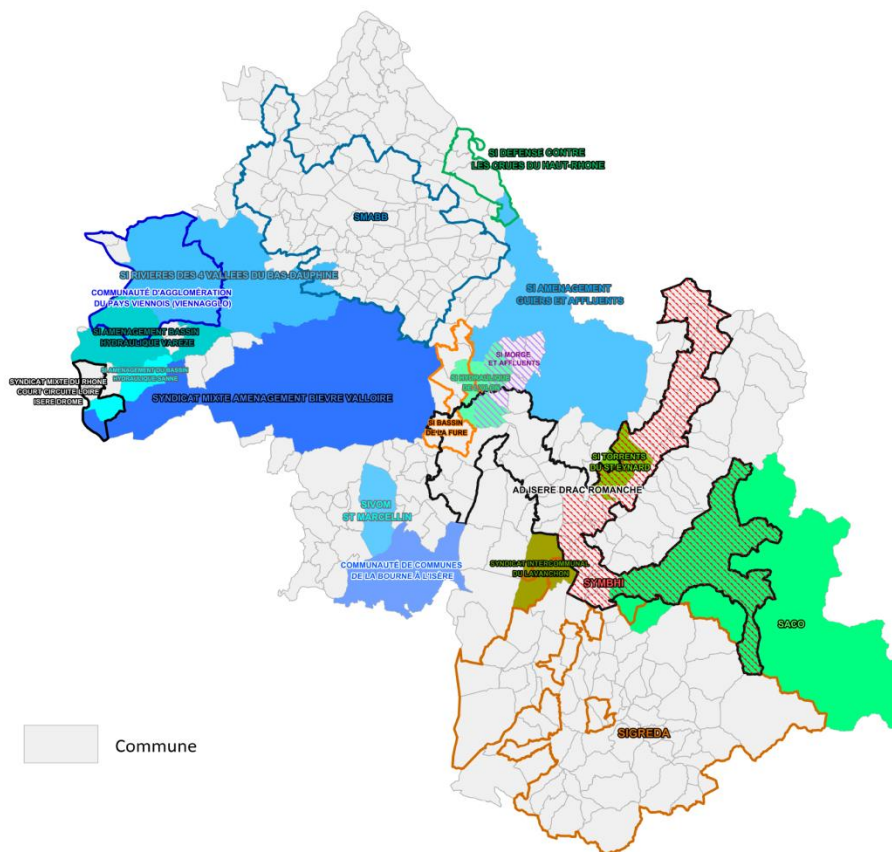
CARTOGRAPHIE DE LA GESTION DES COURS D'EAU EN 2015

Les syndicats de rivières en Isère

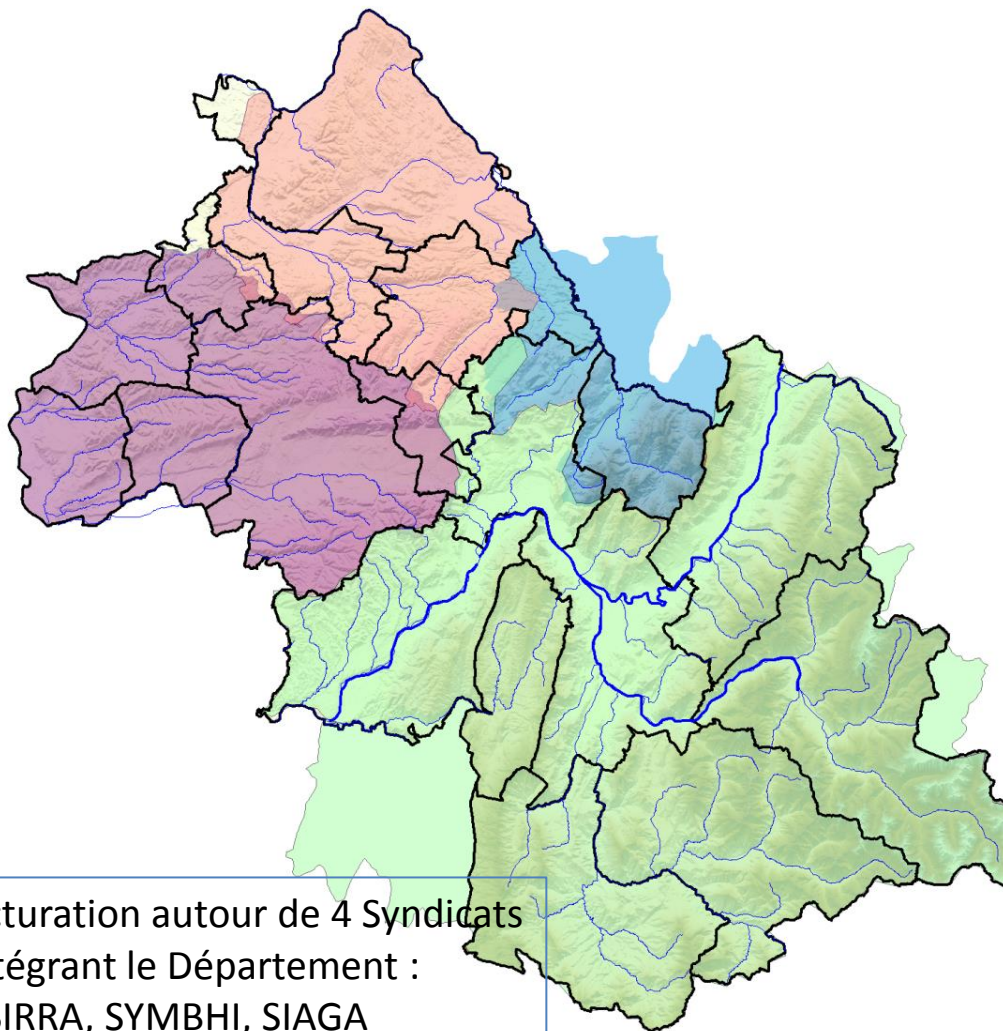
Echelle : 1/500 000



Une couverture
non intégrale et
beaucoup de
structures



L'OBJECTIF CIBLE DU DÉPARTEMENT POUR L'EXERCICE FUTUR



Une structuration autour de 4 Syndicats mixtes intégrant le Département :
SMABB, SIRRA, SYMBHI, SIAGA

GEMAPI : ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT

Délibération du Département du 15 décembre 2017 :

- 1. Soutien au fonctionnement : aide bonifiée de 30 000 € /an et par structure fusionnée**
- 2. Soutien aux investissements : appel à projets continu entre 2018 et 2021 (10 M€ sur 4 ans)**
- 3. Appui d'un pool d'ingénierie départemental (personnels mise à disposition des syndicats)**

GEMAPI : ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT

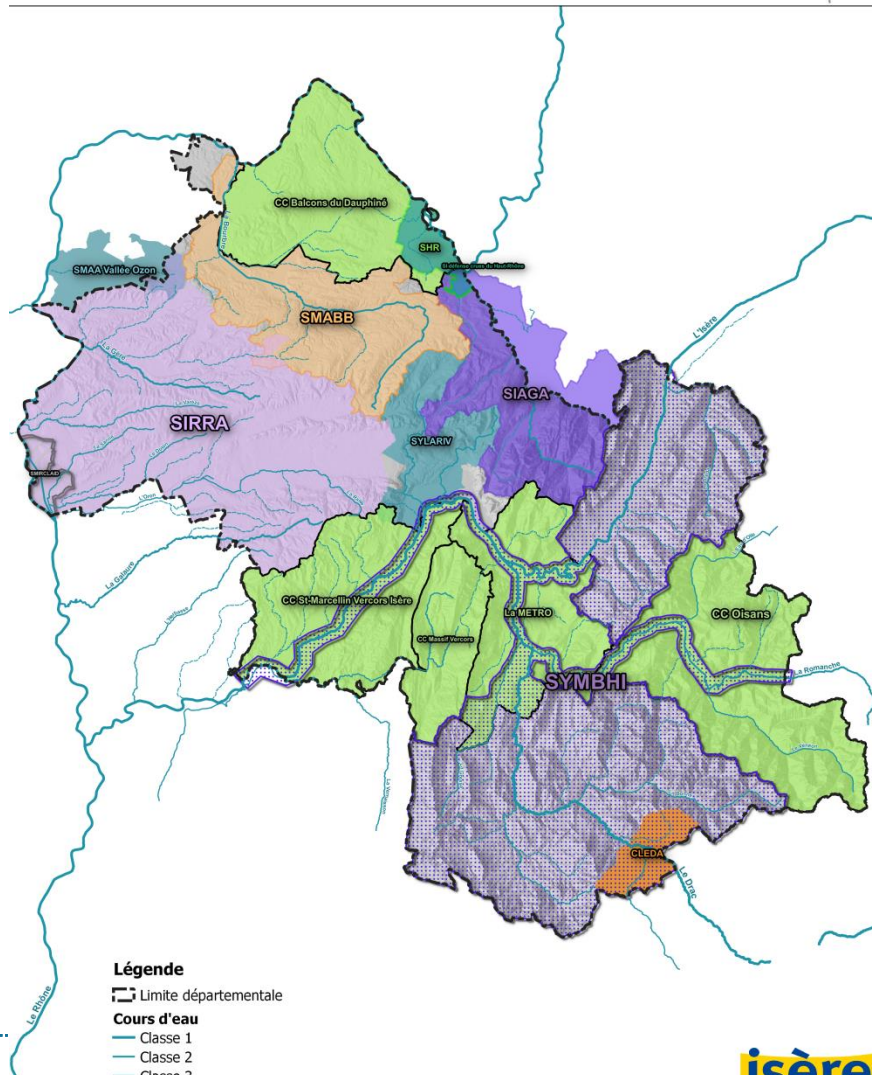
- Adoption d'un nouveau règlement hydraulique le 29 juin 2018 pour définir les actions soutenues par l'appel à projets (10M€) et le dispositif d'aides régulières
 - Effacement de la dette des syndicats : SIRRA, SIAGA, SMABB : 2,8M€
-

CARTOGRAPHIE DE L'ORGANISATION AU 1^{ER} JANVIER 2019

La compétence GEMAPI en Isère
Les structures gestionnaires des rivières



Une structuration en cours



Les missions du grand cycle de l'eau



GeMAPI - obligatoire

L 211-7 du CE - items 1°, 2°, 5°, 8°

- *1° aménagement d'un bassin hydrographique*
- *2° entretien et aménagement de cours d'eau, lacs et plans d'eau*
- *5° défense contre les inondations et contre la mer*
- *8° protection et restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines*

Hors GeMAPI - optionnel

L 211-7 du CE - items 12°

- *animation et concertation, SAGE, contrat de rivière*

Hors GeMAPI - optionnel

L 211-7 du CE - items 4°, 6°, 7°, 11°

- *maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols*
- *lutte contre la pollution*
- *protection et conservation des eaux superficielles et souterraines*
- *mise en place, exploitation des dispositifs de surveillance*

Les missions obligatoires GEMAPI



(1°) L'aménagement d'un bassin ...



(2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau



(5°) La défense contre les inondations ...



(8°) La protection et la restauration des sites,...

ETAT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI PAR LES SYNDICATS STRUCTURANTS

SIRRA :

Issu de la fusion des 4 syndicats : 4 vallées, Sanne, Varèze et BLV

Syndicat créé le 1^{er} janvier 2019 : Compétences GEMAPI + toutes les compétences optionnelles

Président : Patrick CURTAUD

Directeur : Daniel Verdeil (également chef de service adjoint au service Eau et Territoires)

16 agents en poste dont 2 en tant que secrétariat de la Commission Locale de l'Eau du SAGE BLV

Localisé à Saint Jean de Bournay

ETAT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI PAR LES SYNDICATS STRUCTURANTS

SYMBHI :

Issu de la fusion du Symbhi, du Sigreda et de l'ADIDR

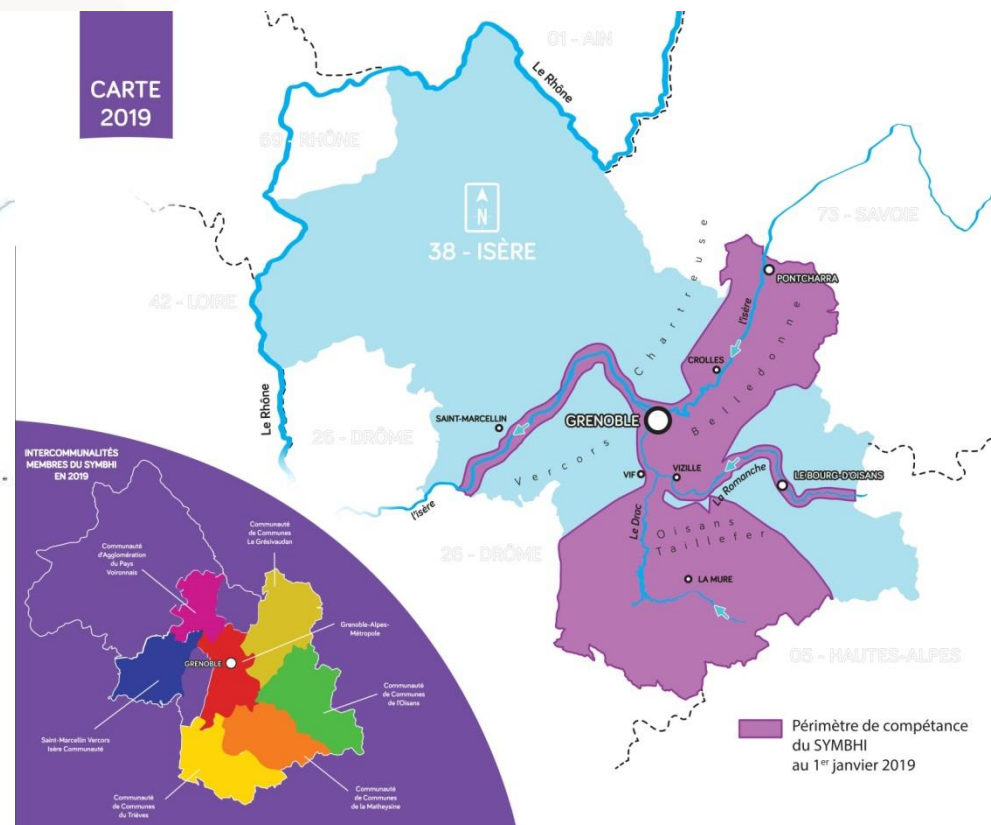
Syndicat fusionné le 1^{er} janvier 2019 : Compétences GEMAPI +
compétences optionnelles n°12

Président : Fabien Mulyk

Directeur : Jacques Henry, directeur adjoint : Luc Belleville

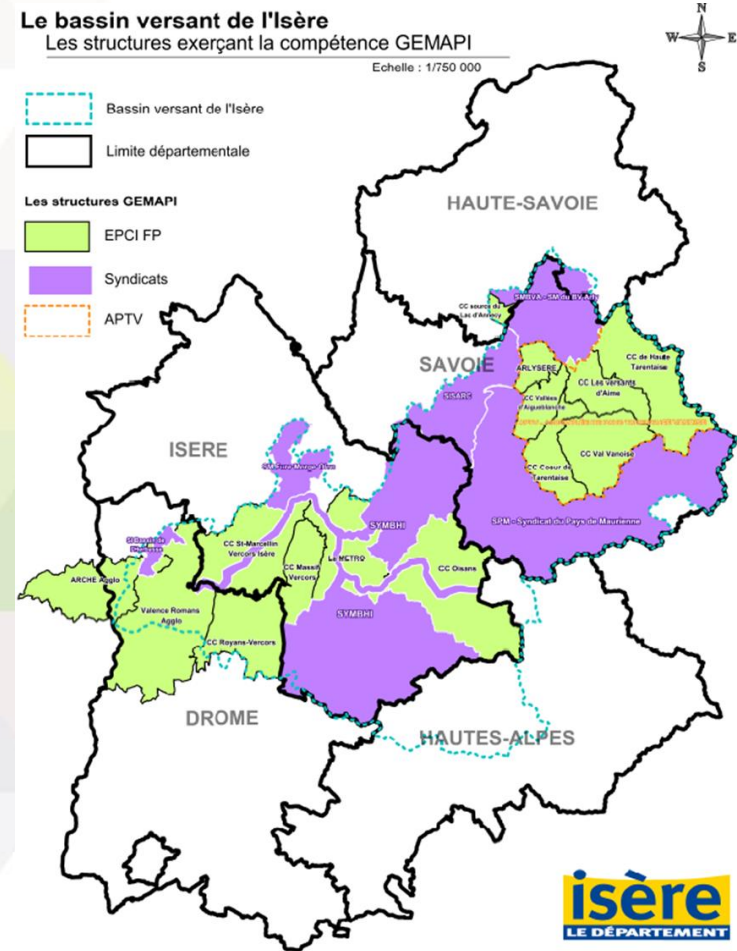
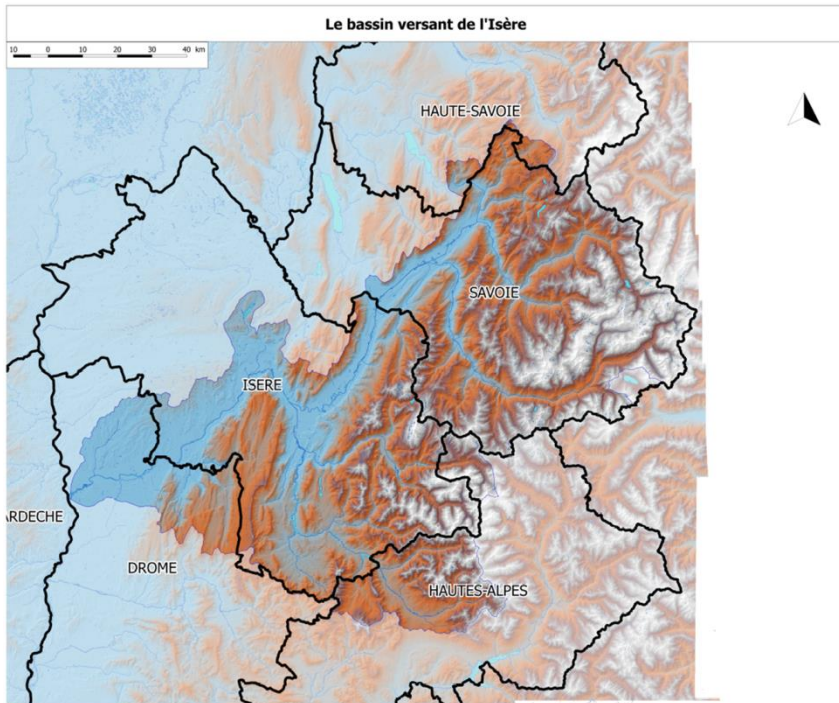
24 agents en poste dont 6 agents en mise à disposition du
Département

Localisé à Grenoble et Vif



- Isère amont (2012-2021) : 135 M€ HT
- Romanche Séchilienne (2013-2015) : 28 M€ HT

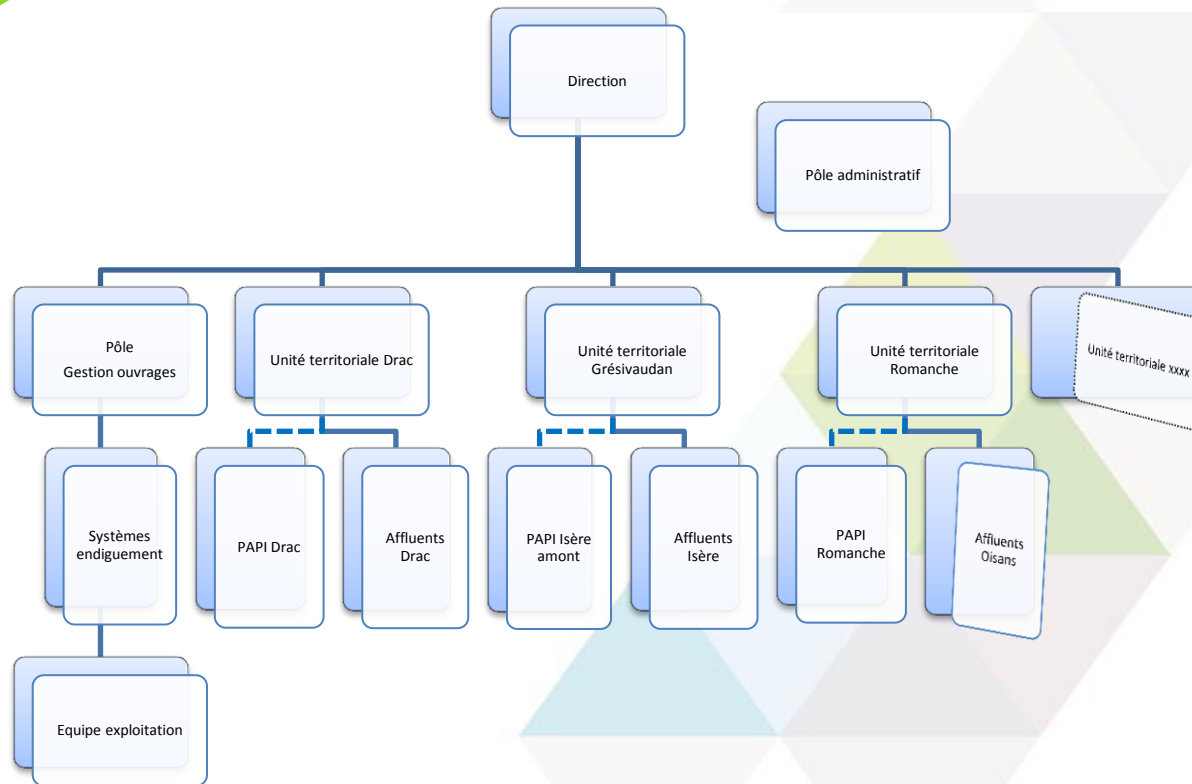
La démarche vers un EPTB interdépartemental : l'Association du BV de l'Isère



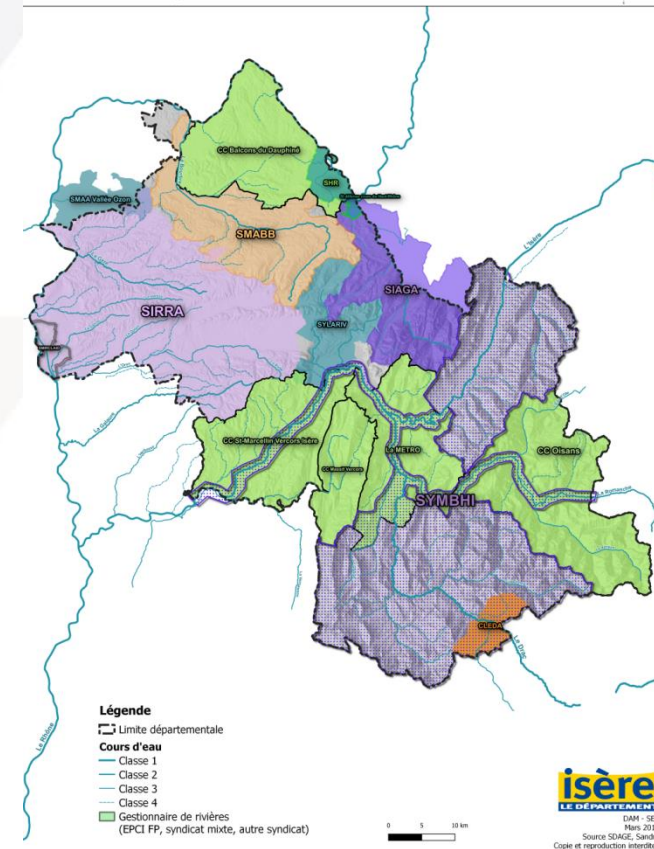
Missions et organisation



3



La compétence GEMAPI en Isère
Les structures gestionnaires des rivières



- Un budget de plus de 30 M€ HT en 2019,
- Une clé pour le fonctionnement général :
40% CD38 ; 40 % Métro ; 20 % autres EPCI,
- Une clé pour les grands systèmes d'endiguement :
40% CD38 ; 50 % Métro ; 10 % autres EPCI
- Des clés spécifiques par projets et par sous-BV :
Les sous-BV définissent leur plan d'action, leurs priorités et calent leur effort financier

Les projets



- Un pôle Gestion des ouvrages

Surveillance, entretien, plan de gestion végétation, obligations réglementaires SE

- Une unité territoriale Grésivaudan

PAPI Isère amont, Plan d'actions sur les affluents: travaux, plans de gestion, gestion SE

- Une unité territoriale Drac

PAPI d'intention Drac, Contrat de rivières du Drac isérois, gestion et régularisation SE

- Une unité territoriale Oisans en gestation

PAPI Romanche-Oisans

- ...



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère



Restaurer les rivières et
prévenir les inondations